

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 23 octobre 2018

Membres votants présents

> Représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est et/ou dans les établissements membres

■ Professeurs et personnels assimilés des universités – A1

- Stéphane JAFFARD
- Nacima BARON

■ Professeurs et personnels assimilés des autres établissements – A2

- Emmanuel BOURGEOIS

■ Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités – B1

- Philippe THIARD
- Arnaud CARAYOL
- Lucas LEVREL

> Représentants des autres personnels exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est ou/et dans les établissements membres

■ Autres personnels des universités – C

- Laurent ALIBERT
- Fabrice LORRAIN

■ Autres personnels des autres établissements – D

- Alain DROUET

> Représentants des usagers qui suivent une formation dans Université Paris-Est ou un établissement membre

■ Usagers - E

- Enora LORCY
- Caroline NGUYEN (avec procuration d'Elise GONZALES, F)

> Personnalités extérieures

- Philippe ROY, Cap Digital

> Personnalités qualifiées

- Franck JUNG, EIVP
- Stéphane JAMAIN, Inserm
- Amina SELLALI, EAV&T

> Représentants des établissements membres

- CNRS : Clarisse LEFORT-DAVID
- ESIEE : Jean MAIRESSE

- ENPC : Gilles ROBIN
- ENVA : Christophe DEGUEURCE (avec procuration de Nadia HADDAD, A2)
- IFSTTAR : Serge PIPERNO
- UPEC : Jean-Luc DUBOIS-RANDE
- UPEM : Gilles ROUSSEL

Président d'UPE : Philippe TCHAMITCHIAN (avec procuration de Faten HIDRI, Conseil régional Ile-de-France)

Membres invités présents

> Invités de droit avec voix consultative

- Rectorat de Créteil : Jean-François DENIC (représentant Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, chancelier des universités)
- UPE : Nelly TOCKO, agent comptable
- UPE : Vincent BENAVENT, secrétaire général
- UPE : Matthias BEEKMANN, président du Conseil académique

> Autres invités

- UPE : Flora SANCHEZ, directrice de cabinet et de la communication
- UPE : Claire JULLIEN, chargée des affaires institutionnelles et juridiques
- UPE : Monika BLANC, responsable des affaires générales

Membres absents et excusés

- Professeurs et personnels assimilés des universités (A1) : Muriel JOUGLEUX
- Professeurs et personnels assimilés des autres établissements (A2) : Nadia HADDAD
- Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités (B1) : Arnaud CARAYOL
- Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des autres établissements (B2) : Thierry GRANDPIERRE
- Représentants des autres personnels des universités (C) : Agnès NTEP
- Usagers doctorants (F) : Stéphane PRAT, Myrna Edith INSUA, Elise GONZALES
- Personnalités extérieures, représentants des activités économiques et des collectivités territoriales : Faten HIDRI (Conseil régional d'Île-de-France), Jeannick LE LAGADEC (Conseil départemental du Val-de-Marne), Daisy LUCZAK (Conseil départemental de Seine et Marne), François CHAIGNON (IDRRIM)
- Personnalités qualifiées : Ali FERHI (AP-HP), Florence POIVEY (Medef)

► Le président d'Université Paris-Est ouvre la séance à 14h15.

Le Conseil d'administration délibère valablement si la majorité des administrateurs en exercice est présente ou représentée. Le nombre des administrateurs étant de 39 et le nombre d'administrateurs présents ou représentés en début de séance s'élevant à 26, le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2018

Le compte rendu de la séance du 3 juillet 2018 du Conseil d'administration de la Communauté d'universités et établissements (Comue) Université Paris-Est est proposé aux administrateurs. Les demandes de modifications sont enregistrées.

Première délibération

Le Conseil d'administration approuve le compte rendu de la séance du 3 juillet 2018.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés, sous réserve des modifications demandées.

2. BUDGET INITIAL 2019

Le président de la Comue présente le projet de budget initial 2019. Ce dernier s'inscrit dans la continuité des années précédentes, à l'exception d'une évolution de méthode : il précise plus en détail la projection de mobilisation des autorisations d'engagement et de crédits de paiement devant intervenir au cours de l'exercice à venir et permet d'envisager une vision pluriannuelle de la réalisation de certaines actions. Une nouvelle version du budget a été envoyée récemment au conseil d'administration, un nouveau projet de délibération est donc présenté aujourd'hui au conseil d'administration.

Le budget d'Université Paris-Est prend appui sur une architecture qui met en avant les cinq activités de la Comue (I-Site, formation, recherche, bureau Access Paris-Est, fonctionnement général et ressources communes). Il est proposé au conseil d'administration de renvoyer au moment de l'approbation du budget rectificatif la question de la traduction fine de la part d'activité consacrée par les services supports à l'I-Site.

Il est rappelé que les établissements membres et associés contribuent en numéraire (63%) mais aussi en nature (37%) aux activités et au fonctionnement de la Comue.

Le budget initial 2019 est envisagé selon un périmètre global soumis à l'approbation du conseil d'administration. Il est également proposé une projection budgétaire et financière sur un périmètre plus restreint excluant l'I-Site et les allocations doctorales.

Le solde budgétaire établi sur la base des projections des recettes et des dépenses s'élève à quelque 227,9 k€. Le résultat (net) de l'exercice projeté est estimé à 243,9 k€. Cette projection conduit à une estimation de CAF se situant à quelque 227,9 k€, conduisant elle-même à une variation positive du fonds de roulement (+300,9 k€) et à un niveau de FDR représentant 47 jours de fonctionnement (charges courantes). Ce sont ces éléments qui font l'objet d'un vote du conseil d'administration.

Pour ce qui est de la projection hors I-Site et hors allocations doctorales, les dépenses s'élèvent à 3,507 M€, tandis que le montant des recettes dans le même périmètre d'activité est de 3,607 M€. Le solde budgétaire correspondant est donc de 100 k€ (plus précisément, 100,928 k€). Le résultat (net) de l'exercice projeté est estimé à 78,9 k€, soit 2% du montant total des dépenses projetées hors (UB) I-Site et allocations doctorales. Cette projection conduit à une estimation de la CAF se situant à quelque 160,92 k€, conduisant elle-même à une variation positive du fonds de roulement (+100,92 k€) et à un niveau de FDR représentant 164 jours de fonctionnement (charges courantes).

Le projet de BI 2019 traduit parfaitement la continuité des activités portées par la Comue. Les exercices de projection des résultats, bien que non totalement conformes aux objectifs arrêtés par le conseil d'administration, confirment un maintien d'UPE dans la trajectoire qu'il avait fixé notamment en ce qui concerne l'anticipation des évolutions de la Comue et plus particulièrement de leurs conséquences sur le plan budgétaire et financier.

Les autorisations budgétaires suivantes sont proposées à l'approbation du Conseil d'administration :

- 324 ETPT, dont 2 ETPT sous plafond d'emploi législatifs et 322 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 21 639 222 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 13 151 777 € personnel
 - 8 379 445 € fonctionnement
 - 98 000 € investissement
- 21 198 465 € de crédits de paiement dont :
 - 13 151 777 € personnel
 - 7 948 688 € fonctionnement
 - 98 000 € investissement
- 21 366 393 € de prévisions de recettes
- 167 928 € de solde budgétaire

Les prévisions comptables suivantes sont proposées à l'approbation du Conseil d'administration :

- - 2 637 122 € de variation de trésorerie
- 183 928 € de résultat patrimonial
- 265 928 € de capacité d'autofinancement
- 167 928 € de variation de fonds de roulement.

L'ENPC fait part de plusieurs observations. Pour les recettes I-Site, la projection affichée dans le budget initial diffère du montant envisagé par la convention attributive d'aide. Le résultat relatif à la contribution des membres lui semble difficile à confirmer. Par ailleurs, les recettes globalisées comprenant la contribution des membres, des questions se posent sur leur mode de calcul. Enfin, elle souhaite connaître la part d'activité des services supports à l'I-Site.

L'agent comptable rappelle que s'agissant des PIA la mise en œuvre de la comptabilité à l'avancement conduit à projeter le niveau des recettes à hauteur de la projection des dépenses. Les recettes sont définitivement acquises lorsque les dépenses sont effectives, aussi, les titres sont effectivement émis à hauteur des dépenses constatées. En GBCP, la recette budgétaire est comptabilisée à l'encaissement et au moment du rapprochement avec le titre de recette. La trésorerie des PIA apparaît dans le tableau d'équilibre financier et est parfaitement justifiée dans les tableaux détaillés des PIA.

Le secrétaire général ajoute que la mise en œuvre de ce dispositif de gestion permet de projeter une activité de l'établissement conforme à la réalité.

Le CNRS souhaiterait connaître la mécanique de traitement budgétaire. La recette est constatée après rapprochement des fonds et des dépenses. Le CNRS remarque que ce traitement est le même pour le budget prévisionnel, ce qui lui semble éloigné de la réalité, en particulier pour l'évaluation de l'activité des services supports. Ces derniers étant intégrés dans le bloc I-Site et dans le bloc fonctionnement général, cela induit davantage de complexité.

Le président rappelle qu'en 2015, le modèle de calcul de contribution des membres de la Comue a été défini et appliqué. Ses principes peuvent tout à fait être rediscutés en amont de la construction du budget initial. Le Pépite 3EF est en partie financé par la contribution des membres.

Mme Lorcy demande pourquoi les réflexions relatives à la CVEC ne seront engagées qu'en 2019. Conformément à la réglementation, des comités devront effectivement être mis en place afin de travailler sur les actions à mener. Les dépenses qui y sont liées ne sont donc pas programmées dans le BI 2019.

Le CNRS demande des précisions concernant les dépenses de personnel. Un travail sera engagé pour avoir un regard plus précis sur la mobilisation des services support par activité, afin de permettre de les intégrer dans le budget rectificatif.

Un vote défavorable étant émis à l'encontre du budget initial 2019 présenté au conseil d'administration, le CNRS préconise un travail conjoint avec les établissements concernés. Le président de la Comue rappelle que de nombreuses discussions ont eu lieu et qu'aucune observation n'a été formulée avant le conseil des membres début octobre. Il doit être tenu compte du calendrier de la Comue qui a été conçu de manière à permettre aux établissements de déterminer avec précision les sommes pour leur propre budget. Le président de l'UPEM confirme ces faits et ajoute que des évolutions ont été apportées au budget suite aux échanges qui ont eu lieu avec les établissements.

Deuxième délibération

Le Conseil d'administration approuve le budget initial 2019.

Cette délibération est approuvée à 1 voix contre et 25 voix favorables des membres présents et représentés.

3. RAPPORT D'ACTIVITE 2017-2018

Il s'agit du troisième rapport d'activité de la Comue. Il revient sur les temps forts de l'année académique 2017-2018 : l'auto-évaluation par le HCERES, deux projets NCU labellisés à Paris-Est, les élections aux conseils centraux, l'inauguration de l'Equipex Sence-City, la mise en œuvre de plan Bibliothèques+, le lancement de l'I-Site, les Future Days, la signature de la convention attributive d'aide à l'I-Site et de la convention de partenariat avec Eiffage...

Suite à un travail de fond notamment autour de la réorganisation des fiches de poste, l'organigramme est désormais complet, à l'exception du poste de directeur adjoint du DED qui reste à pourvoir.

Le dispositif IDEA a continué ses actions pour la sixième année consécutive.

Un retour sur le programme de travail qui avait établi pour l'année 2016-2017 est fait, mettant en lumière la mise en œuvre de la majorité de ses objectifs.

M. Levrel demande à ce que des données relatives au doctorat par VAE soient intégrées. Elles restent à définir clairement par la scolarité.

Troisième délibération.

Le Conseil d'administration approuve le rapport d'activité 2017-2018.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. DROITS D'INSCRIPTION POUR LE COLLOQUE AFDESRI/GPU

L'Association pour les Femmes Dirigeantes de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (AFDESRI) et l'association Grand Paris Universités (GPU) ont co-établi un programme de formation à destination des femmes responsables dans l'enseignement supérieur et la recherche en Ile-de-France. Ne disposant pas de support elles ont sollicité la Comue Université Paris-Est afin que cette dernière assure pour leur compte l'appui administratif et financier de ce programme, notamment par l'organisation d'un colloque. Il est d'ores et déjà prévu qu'un autre regroupement francilien prenne le relai de cet appui l'année prochaine ; le colloque ayant vocation à être organisé annuellement.

La Comue Université Paris assurera dès lors pour le compte de l'AFDESRI et de la GPU l'organisation de ce colloque. Le colloque est actuellement organisé sur la base de presque trente inscriptions. 7 rencontres, ordonnancées sur la base de thèmes propres à l'ESRI et associant des intervenants extérieurs, sont prévues.

L'ensemble des dépenses sera pris en charge sur le budget de fonctionnement de l'établissement (fonctionnement général et ressources communes). Elles seront couvertes par les recettes perçues au titre de l'inscription au colloque. Ces recettes sont à percevoir auprès des établissements employeurs des personnes inscrites ou de leurs regroupements.

Le montant des droits d'inscription au colloque a été arrêté sur la base forfait fixé à 900 € par personne. Ils sont destinés à couvrir les dépenses prévisionnelles habituelles (location de salle, restauration, hébergement, frais de mission, etc.)

Une convention est actuellement en cours de finalisation entre l'AFDESRI, la GPU et la Comue permettant de formaliser le cadre d'organisation et de fonctionnement du colloque. Cette convention prévoit, sur la base du tarif ci-dessus mentionné, que la Comue assure la perception des droits d'inscription au colloque.

Il est proposé au Conseil d'administration la gestion de ce colloque par la Comue, et l'approbation des droits d'inscription au colloque AFDESRI / GPU pour un montant forfaitaire de 900 € par personne.

Il est demandé si les recettes sont fixes, ce qui est confirmé.

| |
|-------------------------------|
| Quatrième délibération |
|-------------------------------|

| |
|---|
| Le Conseil d'administration approuve les droits d'inscription pour le colloque AFDESRI/GPU. |
|---|

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. DROITS D'INSCRIPTION POUR LES FUTURE DAYS

Les FUTURE Days 2018 se tiendront les 21 et 22 novembre 2018 à ESIEE Paris pour une seconde édition. Trois thèmes seront à l'honneur :

- Les enjeux territoriaux et sociétaux dans l'innovation ;
- La dynamique des transformations urbaines dans le monde ;
- L'intelligence artificielle dans la ville.

Destiné aux acteurs institutionnels et académiques, aux entreprises, PME et grands comptes, cet événement propose :

- des conférences scientifiques et tables rondes en présence de chercheurs de renommée internationale, de décideurs publics et de représentants d'entreprises leaders dans leur domaine ;
- des rencontres d'affaires gratuits et ciblés entre scientifiques, donneurs d'ordre, entreprises, grands groupes et PME dans le cadre de GreenCity business ;
- des stands et espaces dans la « Rue de l'innovation » qui pourront être réservés ;
- des expositions, visites d'équipements techniques et scientifiques du site ;
- une soirée de sensibilisation « Grand Public » organisée en partenariat avec la Mairie de Champs-sur-Marne ;
- une possibilité de restauration le midi.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le versement des recettes suivantes :

- stands : 500€ HT / 2 jours ;
- emplacements : 200€ HT / 2 jours ;
- restauration : 15€ HT / personne / repas.

Cinquième délibération

Le Conseil d'administration approuve les droits d'inscription pour les FUTURE DAYS.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. SORTIES D'ACTIFS

L'analyse sur liste du matériel informatique fait apparaître des matériels obsolètes et non utilisables, qu'il convient de sortir de l'actif. La liste des biens concernés est présentée au Conseil d'administration.

Elle représente 50 biens acquis entre 2008 et 2012 pour une valeur brute de 267 764,37€ et une valeur nette à 0. (35 % du montant total des acquisitions informatiques). Les financements associés à ces biens sont également repris et sortis de la comptabilité.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de voter :

- les sorties d'actif des matériels informatiques (logiciels compris) acquis entre 2008 et 2012, représentant une valeur brute de 267 764,37€ et une valeur nette comptable nulle.
- les sorties des financements concernant ces matériels pour une valeur brute de 51 234,12€ et une valeur nette comptable nulle.

Sixième délibération

Le Conseil d'administration approuve les sorties d'actifs.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. SORTIE DU GIP FUN MOOC

France Université Numérique (FUN) est un groupement d'intérêt public (GIP) regroupant un ensemble d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche et ayant pour objet l'hébergement et la promotion des cours en lignes massifs type MOOC (Massive Open Online Courses) et SPOC (Small Private Online

Courses). Ces outils sont hébergés sur une plateforme nationale à visée internationale accessible en ligne¹.

La Comue Université Paris-Est est adhérente à FUN depuis 2015. Cette adhésion mutualisée au niveau d'UPE a rendu possible l'accès pour les établissements membres et associés aux services de FUN tels que les formations de formateurs ainsi que les outils de création de MOOCs et SPOCs, notamment pour ceux qui souhaitent en créer. De ce point de vue, il est intéressant de noter que cela a permis aux établissements de prendre connaissance de tous les paramètres avant de démarrer un projet de MOOC (coûteux et chronophage).

Deux établissements se sont lancés dans la construction de MOOCs, UPEC et EIVP, financés en partie par l'IDEFI IDEA.

FUN dispose de trois niveaux de cotisations donnant lieu à des services différenciés :

- Le niveau 1, 5000 € (*celui choisi par UPE*), donne accès aux formations et au « bac à sable ». Il permet la création de 2 MOOCs par an, affichés au niveau de l'établissement adhérent, c'est-à-dire de la Comue. Ce niveau de cotisation ne peut pas donner lieu à un double affichage Comue et établissement (membre ou associé).
- Le niveau 2, 20 000 €, donne accès à 10 MOOCs par an et permet un double affichage pour 1000€ (supplémentaire) par MOOC.
- Le niveau 3, 50 000 € donne accès à un nombre illimité de MOOC et permet le double affichage.

Les établissements (UPEM, UPEC et EIVP notamment) souhaitent afficher leur nom (marque) sur les dispositifs de formation qui ont vocation à être créés et hébergés au niveau de FUN.

Or, le niveau de cotisation (niveau 1) choisi par UPE ne permet pas le double affichage.

La Comue n'ayant pas programmé à court, moyen ou long terme de porter en son nom des projets de MOOCs ou de SPOCs, il paraît opportun de revoir l'adhésion d'UPE au GIP FUN.

Saisi sur le sujet, le Conseil des membres d'UPE a donné un avis favorable à la mise en œuvre de la procédure de sortie de la Comue au GIP.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le retrait de la Comue au GIP FUN MOOC.

Septième délibération

Le Conseil d'administration approuve la sortie du GIP Fun Mooc.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. RIFSEEP DES ASI TITULAIRES DE LA COMUE

Le montant du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est fixé par chaque établissement en fonction de sa politique de rémunération, dans le respect des plafonds annuels règlementaires.

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter le RIFSEEP pour un montant mensuel brut de 450€

¹ Voir la présentation du GIP et de ses activités sur le site : <https://www.fun-mooc.fr/>

pour les assistants ingénieurs titulaires de la Comue à compter de la date d'application du décret portant création d'un RIFSEEP dans la fonction publique d'Etat.

Il est fait remarquer que le comité technique n'a pas été consulté sur cette question. Aucun calendrier n'a en effet pu être établi sur la question, alors que la situation requiert d'adopter une politique sur la question pour les agents concernés.

Une interrogation est formulée sur la méthode de calcul de la prime. Le montant proposé est aligné sur celui des universités membres de la Comue. Des différences sont constatées avec celui appliqué au CNRS.

Huitième délibération

Le Conseil d'administration approuve le RIFSEEP des ASI titulaires de la Comue.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

9. CADRE D'EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION

Chaque année, des étudiants candidats à une formation portée par la Comue (doctorat, HDR, DU PEPITE 3EF) présentent à son président des demandes d'exonération du paiement des droits d'inscription afférents. Il est donc proposé au conseil d'administration d'approuver un cadre pour traiter de telles demandes, selon les modalités suivantes.

Deux cas récurrents ont été identifiés :

- l'exonération peut être accordée par le Président lorsque l'étudiant fait valoir une situation économique difficile. Les avis des responsables de la formation concernée par une telle demande seront pris en compte dans la décision du Président,
- en ce qui concerne les doctorants, l'exonération peut être accordée par le Président sous réserve que l'étudiant demandeur soutienne sa thèse avant le 31 janvier de l'année académique considérée. Les avis des directeurs de thèse, de l'école doctorale de rattachement et du DED sont pris en compte dans la décision du Président.

Une procédure d'exonération des droits d'inscription sera élaborée et mise en œuvre par les services de la Comue en ce sens.

Il est demandé s'il existe une assistante sociale à UPE, qui pourrait intervenir dans le premier cas. Les agents et doctorants de la Comue ont accès aux services de l'action sociale de l'UPEC.

Mme Nguyen demande s'il existe des critères d'appréciation de la situation économique difficile. L'examen de telles situations se fait au cas par cas. Mme Lorcy suggère la mise en place d'un échange avec le CROUS sur cette question, qui pourrait également être envisagée dans le cadre du dispositif de la CVEC.

Neuvième délibération

Le Conseil d'administration approuve le cadre d'exonération des droits d'inscription.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

10. CREATION D'UN FOND D'AMORCAGE

Le conseil d'administration a approuvé le 3 juillet 2018 le principe de l'adhésion d'Université Paris Est (UPE) à l'association Initiative Grandes Ecoles Universités (IGEUE) en vue de la création d'un fonds d'amorçage en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC), sous forme de prêts d'honneur pour startups. Un courrier de demande de dotation, dans le cadre de la création d'un prêt d'honneur IGEUE « FUTURE », a été adressé par UPE à la CDC le 16 juillet 2018. En réponse, la CDC a donné un accord de principe par courrier le 31 juillet, confirmé le 7 septembre 2018 par le comité d'engagement de la CDC.

L'adhésion d'UPE à l'association IGEUE est en cours, suite à un courrier de demande d'adhésion envoyé le 27 juillet 2018 à l'association IGEUE. Cette adhésion sera officiellement approuvée lors du CA de l'association, le 9 octobre 2018.

La création du fonds doit faire l'objet d'une convention (contrat d'apport avec droit de reprise, dont le projet se trouve en PJ). Cette convention prévoit le versement de 200 000 euros par UPE, en 2018. Une autre convention sera établie entre IGEUE et la CDC prévoyant le versement de la même somme par la CDC.

Les premiers prêts d'honneur pour la création de startups pourront être mis en œuvre début 2019.

Il est demandé si le droit de tirage a été actualisé. Après une durée de six ans, les sommes seront restituées.

Il est demandé s'il y a des projets de startups. Il y a actuellement une activité en la matière, qui pourrait être développée dans le cadre de l'I-Site.

Dixième délibération

Le Conseil d'administration approuve la création d'un fond d'amorçage.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

11. INFORMATION SUR LES EVALUATIONS

HCERES

Le comité d'évaluation de la coordination territoriale est désormais complet. Il se rendra sur le site les 27, 28 et 29 novembre 2018. Le programme est en cours de construction, 48 entretiens sont prévus.

Pour l'évaluation de la formation doctorale, trois comités d'experts seront constitués :

- un pour le DED début janvier 2019 ;
- deux pour les ED en février 2019 (CS, MOI et VTT d'une part, MSTIC, SIE et SVS d'autre part).

ANR

Les quatre dossiers de Labex portés par UPE ont été déposés. Le jury se réunira en novembre, les résultats devraient paraître au mois de décembre. L'enjeu est de savoir si ces Labex seront prolongés.

12. PRESENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMUE

Le programme de travail de la Comue pour l'année 2018-2019 est présenté.

M. Levrel demande si la politique HDR sera validée par le conseil d'administration après consultation du conseil académique. La question devrait pouvoir être discutée en juillet 2019, le conseil académique étant préalablement associé à la question.

13. SYNTHESSES DES CONVENTIONS DE LA COMUE UNIVERSITE PARIS-EST DE JUIN A SEPTEMBRE 2018

La synthèse des conventions conclues entre juin et septembre 2018 est présentée.

14. POINTS DIVERS

Le relevé d'échanges et de recommandations du conseil des membres et associés réuni le 26 juin 2018 est communiqué au conseil d'administration.

→ La séance est levée à 17h25.